

PAR SDÉ

Steve Cadrin

Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 1^{er} décembre 2025

Me Carolina Rinfret
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet: EGQ - Demande relative à l'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs d'Enbridge Gaz Québec à compter du 1er janvier 2026
Sommaire de l'ACEF de l'Outaouais
Dossier : R-4303-2025
N/D: 5158-29

Chère consœur,

Afin de donner suite à la correspondance de la Régie de l'énergie (la « Régie ») datée du 28 novembre 2025 (A-0013), la présente a pour but de transmettre le sommaire de l'ACEFO présentant les enjeux soulevés et les recommandations qu'elle entend faire valoir dans le cadre de l'examen visé dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

L'intervention de l'ACEFO portera principalement sur la pertinence pour Enbridge Gaz Québec (« EGQ ») de conclure un contrat d'approvisionnement additionnel en gaz de source renouvelable (« GSR ») dès 2026, alors que les quantités réglementaires requises pour cette année sont déjà atteintes sans ce nouveau contrat, tel qu'indiqué dans notre liste de sujets (C-ACEFO-0006).

L'ACEFO s'interroge plus particulièrement sur l'opportunité de procéder à la signature d'un contrat à ce stade-ci, en l'absence d'une analyse démontrant la nécessité de volumes additionnels ou d'une comparaison structurée avec d'autres options d'approvisionnement disponibles.

Par ailleurs, l'ACEFO souhaite mieux comprendre l'évolution importante des prix, observée dans les offres récentes. Alors que le prix moyen est [REDACTED] l'offre présentement soumise se situe plutôt à [REDACTED]. L'ACEFO cherche donc à comprendre :

- comment une telle réduction est devenue réalisable en si peu de temps;
- comment les contrats conclus précédemment demeurent justifiables à la lumière de cette évolution;

Montréal

800, rue du Square-Victoria
bureau 4500
Montréal QC H3C 0B4

Laval

600, rue Lucien-Paiement
bureau 1040
Laval QC H7N 0H7

Téléphone : 514 331-5010
Télécopieur : 514 331-0514
www.dhcavocats.ca

- pourquoi une telle opportunité apparaît maintenant et si d'autres offres comparables pourraient se manifester.

À cet égard, l'ACEFO note que la décision D-2024-110, autorisant le renouvellement du précédent contrat avec Storm Fisher, date du 25 octobre 2024, soit à peine un an avant la présente demande, ce qui soulève des questions quant à la dynamique réelle du marché et au moment optimal pour conclure un engagement supplémentaire.

Néanmoins, malgré ces incertitudes, l'ACEFO reconnaît que la proposition d'EGQ pourrait présenter des avantages potentiels. La position finale de l'ACEFO sera toutefois établie à la lumière des éclaircissements qui seront fournis dans le cadre des échanges à venir.

L'ACEFO analysera également [REDACTED] par EGQ et présentera une recommandation éclairée à cet égard une fois les éléments pertinents obtenus.

Enfin, l'ACEFO compte effectuer certaines recommandations afin d'améliorer la transparence et la robustesse des décisions futures en matière d'approvisionnement en GSR. Selon l'ACEFO, EGQ devrait être en mesure de présenter une appréciation du marché du GSR à court et moyen terme, au meilleur de sa connaissance.

Ainsi, l'ACEFO recommandera qu'à l'avenir EGQ présente, à chaque dossier tarifaire, des projections de prix sur un horizon minimal de deux à trois ans, en incluant les hypothèses sous-jacentes (marché carbone, offre disponible, production locale, conditions contractuelles, etc.) et un exercice prévisionnel comparable à celui utilisé pour d'autres paramètres tarifaires ou financiers.

De plus, [REDACTED] l'ACEFO recommandera également qu'EGQ dépose, lors des demandes tarifaires, [REDACTED]

Finalement, l'ACEFO recommande que [REDACTED] soit soumis à l'approbation préalable de la Régie, et que les intervenants du dossier en cours puissent s'exprimer sur [REDACTED] la Régie pourrait autoriser un processus accéléré, mais impliquant tout de même les parties concernées.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat
SC/fn

938543